



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi dix-huit mars, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le **onze mars deux mille vingt-quatre**, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LE BORGNE André, Maire.

Session	Publique			<i>Conseillers en exercice :</i>	14		
Référence	CM-PV-2024-03-18			<i>Conseillers présents :</i>	10		
Début et fin de la séance	21H00	22H00		<i>Conseillers votant :</i>	13		
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET		X	
Séverine LABARRE		X		Antony PEIGNET		X	
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ		X		Damien JODAR	X		
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER			X	Jean-Pierre BIORET	X		
Pierrette ORAIN		X		Céline CLÉMOT	X		
Procurat ion(s)	Solène LEMARIÉ donne pouvoir à Damien JODAR Séverine LABARRE donne pouvoir à Céline CLEMOT Antony PEIGNET donne pouvoir à Christel FRINGANT Chantal SURGET donne pouvoir à André LE BORGNE						

Date de la convocation du Conseil municipal : **11/03/2024**

Date d'affichage : **11/03/2024**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) *Désignation d'un(e) secrétaire de séance*
- 2) *Procès-Verbaux des derniers conseils municipaux (12 décembre 2023 et 06 février 2024)*
- 3) *Décisions du Maire prise en délégation du Conseil – Informations*
- 4) *Assemblées – État de l'ensemble des indemnités des élus perçues sur l'année 2023*
- 5) *Éducation – Compte rendu du dernier conseil d'école*
- 6) *Ressources Humaines - Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents*
- 7) *Finances – Redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux*
- 8) *Finances – Subvention du Fonds de solidarité logement 2024*
- 9) *Finances/vie associative – Attribution des subventions aux associations pour l'année 2024 (Et demande de subvention exceptionnelle de l'OGEC – Sainte Thérèse)*
- 10) *Finances – Budget pédagogique de l'école Les Courlis de l'année 2024*
- 11) *Finances – Forfait communal de l'école Sainte Thérèse pour l'année 2023-2024 (année 2024)*
- 12) *Questions diverses*

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jacqueline HAMON se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCES VERBAUX DES SÉANCES DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET 06 FÉVRIER 2024

Les procès-verbaux des 2 dernières séances n'appelant aucune observation ou objection, **sont adoptés à l'unanimité.**

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Décision du Maire n° **DM2024-02** en date du 27 février 2024 portant modification par avenant du marché de travaux de construction du Centre technique municipal (lot 2 – gros œuvre pour la modification des barrières de chantier)

LOT	Prestataire retenu Lieu siège		Montant prestation (HT)
Lot 2 – Gros Œuvre	FL CONSTRUCTION 44 980 SAINTE-LUCE-SUR- LOIRE	Montant HT	82 873,85
		Avenant HT	1 755,00
		Total HT modifié	84 628,85 €

- ✓ Signature d'un devis avec **PCERS SARL – LA FERRAIS** de SAVENAY (44) pour les travaux d'électricité (montant **603,79 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Ouest-France** de RENNES (35) pour le renouvellement de l'abonnement (montant **421,00 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **CEPIM** de NANTES (44) pour le renouvellement de la convention de l'élaboration du document unique (montant **1 000,00 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Goubault imprimeur** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour la commande du prochain bulletin municipal (montant **1 975 € HT**) ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. ASSEMBLEES – ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS PERÇUES

Suite à la Loi n°2019-1361 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite Loi Engagement et Proximité), l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose chaque année avant le vote de Budget de donner information au Conseil Municipal de l'état présentant l'ensemble des indemnités brutes (de l'année précédente) de toute nature, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

Nom – PRENOM	Fonction	Montant brut annuel
LE BORGNE André	Maire	15 087,25 €
	Vice-président Communauté de Commune Estuaire et Sillon	10 142,52 €
SURGET Chantal	1 ^{er} adjoint	4 015,20 €
LABARRE Séverine	2 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
PEIGNET Antony	3 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
NICOLAS Michaël	4 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
BIORET Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	1 192,38 €

5. ÉDUCATION – COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE

LE Maire fait un retour sur les prévisions des effectifs à la rentrée qui seront à la hausse. Ce qui a suscité des questions sur la capacité d'accueil dans le bâtiment.

Damien JODAR indique qu'il y a une super équipe éducative.

Des parents ont demandé une ouverture du Périscolaire à 7H15.

Céline CLEMOT répond que la CCES a adressé un questionnaire à l'ensemble des familles concernant les besoins d'accueil mais il n'y a pas eu aucune réponse des familles de Bouée.

Un point a été fait sur le restaurant scolaire et le périscolaire.

6. RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS

Comme évoqué en Conseil Municipal le 12 décembre, le contrat de prévoyance pour les agents municipaux arrive à échéance au 31 décembre 2024. En vue de préparer le nouveau contrat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique a proposé de lancer une consultation en groupement de commande. Le Comité Social Territorial a été saisi et a rendu un avis favorable (cf. annexe) le 22 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **Donne mandat au CDG44 d'organiser cette consultation.**

7. FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX

Ce point est ajourné, le Conseil ayant déjà délibéré.

8. FINANCES – SUBVENTION DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (2024)

Le Président du Département de Loire-Atlantique par courrier en date du 05 février 2024 a adressé l'appel de fonds 2024 pour le fonds de solidarité logement (FSL).

Institué par la Loi du 31 mars 1990, Il permet de soutenir les foyers en difficultés notamment en précarité énergétique.

Il est proposé d'accorder 150 € à l'appel 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

✓ **DECIDE d'accorder une participation de 150 € au titre du fonds solidarité Logement 2024.**

9. FINANCES/VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2024)

Il est proposé au Conseil de statuer sur l'attribution d'une subvention municipale aux associations.

L'Office Intercommunal des Sports (OIS) a modifié après la commission finances sa demande de subvention par courriel du 12 mars, indiquant une coquille. L'OIS demande 116 € au lieu de 113 € prévus.

Rappel des subventions versées de 2019 à 2023 :

SUBVENTIONS VERSEES	EN 2019	EN 2020	EN 2021	EN 2022	EN 2023	PROPOSITION 2024
ASSOCIATION						
ADMR	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	800,00 €	800,00 €
DONNEURS DE SANG	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
BOUEE TENNIS DE TABLE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHORED'ELLES	300,00 €	300,00 €		- €	- €	- €
BOUEE TRAVAUX MANUELS	150,00 €	150,00 €		- €		
L'OLYMPIQUE PETANQUE BOUESIENN	300,00 €	300,00 €		- €	300,00 €	300,00 €
UNC CORDEMAIS	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
UNC SAVENAY	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
JEUNES POMPIERS SAVENAY	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €	- €
COMITE DES FETES DE BOUEE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	600,00 €	600,00 €
VIE LIBRE	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
OGEC STE THERESE						1 700,00 €
RESTOS DU CŒUR	100,00 €	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE BOUEE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DES SAVEURS-POMPIERS DE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €
LA CHAPELLE DE ROHARS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
USEP	325,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €		300,00 €
APRA COUERON	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BOUEE AMICALE LAIQUE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ACCUEIL FRATERNEL	100,00 €	- €	- €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
ADAR 44				100,00 €	700,00 €	700,00 €
Croix Rouge Française				80,00 €	80,00 €	80,00 €
OIS					110,00 €	113,00 €
Palets Club Bouésien (PCB)					150,00 €	300,00 €
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	5 250,00 €	7 803,00 €
Delta		- 100,00 €	- 850,00 €	580,00 €	285,00 €	2 553,00 €
proposition enveloppe aide évènements					1 000,00 €	
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	6 250,00 €	7 803,00 €

L'OGEC Ste Thérèse a sollicité une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire pour classes. La Commission finances a donné un avis favorable à inscrire cette subvention pour cette année. Voici le budget prévisionnel de l'opération :

Charges		Nombre		Produits		Nombre	
Accueil/hébergement	144	34	4896,00	Participation famille par élève	152,24	34	5176,16
Transport en bateau A/R	9	34	306,00	Demande de subvention exceptionnelle par enfant	50	34	1700,00
Celtaventures accro	15	34	510,00				
Celtaventures course d'orientation	11	34	374,00	Participation de la mairie sorties scolaires	20	34	680,00
Transport en car.	1300	1	1300,00		0	34	0,00
Assurances	5	34	170				
Total pour 34 élèves			7556,00	Produits par enfant pour 34 élèves			7556,00

Jacqueline HAMON demande comment se porte l'Association Bouée Travaux Manuels. Michael NICOLAS lui répond que l'association a connu une baisse d'effectifs mais a toujours une autonomie financière.

La demande de subvention exceptionnelle de l'école Ste Thérèse est proposée. Il a été décidé de revoir les subventions accordées à l'association Accueil fraternel et à l'Office intercommunale des sports. La première est passée de 150 € à 172,50 € et la dernière de 113 € à 116 €. Le montant total des subventions accordées pour l'année 2024 passe de 7 803,00 € à 7 828, 50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ ACCORDE une subvention exceptionnelle à l'OGEC de l'école Ste Thérèse
- ✓ STATUE sur les subventions proposées notamment sur la subvention à l'OIS et à l'Accueil fraternel
- ✓ VALIDE le montant total des subventions accordées.

10. FINANCES – BUDGET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE LES COURLIS (2024)

La Commune finance chaque année une partie du cout pédagogique de fonctionnement à hauteur de 80 € par élève pour les fournitures pédagogiques et de 20 € par élève pour le transport et sorties extérieures. Le calcul est basé sur 92 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2023.

Pour rappel, budgets des années précédentes (cf. annexe) :

Poste de dépense	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
Fournitures pédagogiques 80€/élève (direction et classes)	5 590,00 €	5 640,00 €	6 640,00 €	7 440,00 €	7 176,36 €	7 360,00 €
Sorties (20 € / élève)	1 440,00 €	1 680,00 €	1 660,00 €	1 860,00 €	86,50 €	1 840,00 €
Budget reprographie (location + copies)		(3 759,70 €)	(4 717,17 €)		2 559,51 €	2 600,00 €
TOTAL BUDGET PEDAGOGIQUE	7 030,00 €	7 320,00 €	8 300,00 €	9 300,00 €	9 822,37 €	11 800,00 €

Budget investissement	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Budget mobilier classes				2 000,00 €	1 406,76	2 000,00 €
Budget informatique				7 000,00 €	6 876,00	

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les conditions de participation au financement pédagogique de L'école publique les Courlis pour l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** les participations proposées pour l'année 2024 ci-dessus ;
- ✓ **DECIDE** d'inscrire ces dépenses au budget de l'exercice 2024 ;

11. FINANCES – FORFAIT COMMUNAL DE L'ECOLE SAINTE THERESE POUR L'ANNEE 2023-2024 (cf. annexe)

Le coût de fonctionnement de l'école publique Les Courlis pour l'année 2023 a été calculé et fait état d'un coût total de fonctionnement de **78 241,33 €** soit **1 456,37 € par élève maternelle** et **442,83 € par élève élémentaire**.

Conformément à la nouvelle convention conclue avec l'OGEC Ste Thérèse et la direction de l'établissement, le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour l'année 2024 est calculé ainsi pour **36 élèves** (uniquement de la commune de Bouée) :

BUDGET	PAR ELEVE	POUR 36 ELEVES
FONCTIONNEMENT maternel	1 456,37 €	16 020,07
FONCTIONNEMENT élémentaire	442,83 €	11 070,75
SORTIES	20,00 €	720,00
BUDGET PEDAGOGIQUE	80,00 €	2 880,00
TOTAL		30 690,82 €

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour l'année 2024 pour un montant total de **30 690,82 €**.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** de contribuer au fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour un montant total de **30 690,82 €** pour l'année 2024.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;
- ✓ **DIT** que cette dépense sera inscrite au compte 6558 de la section de fonctionnement de l'Exercice 2024 ;

12. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochain Conseil Municipal : **Mardi 02 avril 2024 – 20H vote du budget**
- ✓ Conseil d'Administration CCAS vote du Budget – **Jeudi 04 avril 17H45**
- ✓ Commission finances-budget : **mardi 19 mars 19H30 – relecture finale budget**
- ✓ Point sur le chantier du CTM

Tour de table – retour des commissions

Sébastien BOUCARD fait un retour sur le site internet. Le Maire demande s'il est possible d'avoir le nombre de visiteurs. Il répond que c'est possible. Jean-Pierre BIORET aimerait connaître les périodes de connexion.

Jacqueline HAMON fait un retour de la commission aménagement de l'espace. La réunion a eu lieu en présence des partenaires pour l'amélioration de l'habitat. Un point a été fait sur les dispositifs actuels. Le constat est fait que le reste à charge est important pour les demandes d'amélioration de l'habitat. Des exemples concrets ont été présentés. Elle fait remonter que l'élagage fait par les services techniques a été bien réalisé.

Antony PEIGNET a informé que le Bouée Infos du mois de mars va être livré cette semaine.

Christel FRINGANT fait un retour de la commission PEEJ. Elle fait un bilan sur la rencontre de la petite enfance qui a moyennement fonctionné. Elle s'interroge sur ce qui est fait à Bouée sur l'accueil des enfants en situation de handicap et est intéressée de savoir ce qui a été fait. Il lui est précisé les actions réalisées par les équipes du périscolaire et de la pause méridienne en lien avec les équipes enseignantes. Elle informe également que Cordemais et St-Etienne vont passer à 4 jours et que l'organisation va être revue. La Vice-Présidente a fait un retour à la commission de la rencontre avec le directeur de l'école Ste Thérèse.

Jean Pierre BIORET informe que la commission PLUI a eu lieu. Les aspects règlementaires ont commencé à y être abordés. Il fait savoir qu'un séminaire est prévu au mois de juillet et ainsi qu'un atelier qui porteront sur les zones commerciales. Le règlement des zones pour protéger les haies a été abordé. Une discussion sur les cours ; un débat sur la hauteur des clôtures ; les fiches patrimoine ont eu lieu. Une commission milieux aquatiques inventaires zones humides a été mise en place et un COTECH sur les haies sera organisé. Il termine par l'information transmise aux agriculteurs de la mise en place d'une permanence (6 permanences en tout) au sujet de la réflexion sur les zones qui ont été travaillées.

Michaël NICOLAS revient sur la réunion organisée par la Région au sujet de la réflexion d'une possible mise en place du parc naturel régional de l'estuaire. Une discussion a eu lieu autour de ce sujet.

Le Maire fait un retour de la visite du bien situé Place de l'église dont la Commune a souhaité lancer la procédure d'acquisition via l'Etablissement Public Foncier et précise que la propriété a du potentiel. Une réunion de réception de chantier de Rohars aura lieu le 27 mars 2024. Il est rappelé que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024 Le Maire revient sur le vandalisme des poubelles à l'impasse du Verger et sur un bilan de la gendarmerie.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **mardi 02 avril 2024 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H00.

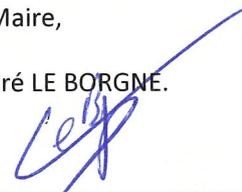
La secrétaire de séance,

Jacqueline HAMON



Le Maire,

André LE BORGNE.



MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **18 mars 2024**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **19 mars 2024** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS				
RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2024-03-01	Ressources humaines – Protection sociale complémentaire – conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-03-02	Finances – Subvention du Fonds de solidarité logement 2024	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-03-03	Finances / Vie associative – Subventions aux associations année 2024	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-03-04	Education/Finances – Budget pédagogique école Les Courlis 2024	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0
LE BORGNE André	2024-03-05	Education/Finances – Forfait communal école Ste Thérèse pour l'année 2023-2024 (année 2024)	Pour	13
			Contre	0
			Abstention	0
			Ne prend pas part au vote	0

ANNEXE PV - CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 18 mars 2024

Rapport des délibérations

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

2. PROCES VERBAUX DES SÉANCES DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET 06 FÉVRIER 2024

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Décision du Maire n° **DM2024-02** en date du 27 février 2024 portant modification par avenant du marché de travaux de construction du Centre technique municipal (lot 2 – gros œuvre pour la modification des barrières de chantier)

LOT	Prestataire retenu Lieu siège		Montant prestation (HT)
Lot 2 – Gros Œuvre	FL CONSTRUCTION 44 980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	Montant HT	82 873,85
		Avenant HT	1 755,00
		Total HT modifié	84 628,85 €

- ✓ Signature d'un devis avec **PCERS SARL – LA FERRAIS** de SAVENAY (44) pour les travaux d'électricité (montant **603,79 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Ouest-France** de RENNES (35) pour le renouvellement de l'abonnement (montant **421,00 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **CEPIM** de NANTES (44) pour le renouvellement de la convention de l'élaboration du document unique (montant **1 000,00 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **Goubault imprimeur** de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE pour la commande du prochain bulletin municipal (montant **1 975 € HT**) ;

4. ASSEMBLEES – ÉTAT DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DES ELUS PERÇUES

Suite à la Loi n°2019-1361 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique (dite Loi Engagement et Proximité), l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose chaque année avant le vote de Budget de donner information au Conseil Municipal de l'état présentant l'ensemble des indemnités brutes (de l'année précédente) de toute nature, libellées en euro, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal.

Nom – PRENOM	Fonction	Montant brut annuel
LE BORGNE André	Maire	15 087,25 €
	Vice-président Communauté de Commune Estuaire et Sillon	10 142,52 €
SURGET Chantal	1 ^{er} adjoint	4 015,20 €
LABARRE Séverine	2 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
PEIGNET Antony	3 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
NICOLAS Michaël	4 ^{ème} adjoint	4 015,20 €
BIORET Jean-Pierre	Conseiller municipal délégué	1 192,38 €

5. ÉDUCATION – COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ÉCOLE

Cf. annexe.

6. RESSOURCES HUMAINES – PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE – CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PRÉVOYANCE DES AGENTS

Comme évoqué en Conseil Municipal le 12 décembre, le contrat de prévoyance pour les agents municipaux arrive à échéance au 31 décembre 2024. En vue de préparer le nouveau contrat, le Centre de Gestion de la Fonction Publique a proposé de lancer une consultation en groupement de commande. Le Comité Social Territorial a été saisi et a rendu un avis favorable (cf. annexe) le 22 février 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner mandat au CDG44 d'organiser cette consultation.

7. FINANCES – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX

Il semble que la Commune n'ait pas délibéré pour tous les réseaux sur les autorisations d'occupation du domaine public notamment pour le Gaz.

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer pour confirmer d'autoriser les réseaux à occuper le domaine public et d'appliquer une redevance par mètre linéaire conformément aux décrets et textes réglementaires.

8. FINANCES – SUBVENTION DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (2024)

Le Président du Département de Loire-Atlantique par courrier en date du 05 février 2024 a adressé l'appel de fonds 2022 pour le fonds de solidarité logement (FSL).

Institué par la Loi du 31 mars 1990, Il permet de soutenir les foyers en difficultés notamment en précarité énergétique.

Il est proposé d'accorder 150 € à l'appel 2024.

Il est proposé au Conseil d'accorder 150 € d'aide au fonds solidarité logement 2024.

9. FINANCES/VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (2024)

Il est proposé au Conseil de statuer sur l'attribution d'une subvention municipale aux associations.

L'Office Intercommunal des Sports (OIS) a modifié après la commission finances sa demande de subvention par courriel du 12 mars, indiquant une coquille. L'OIS demande 116 € au lieu de 113 € prévu.

Rappel des subventions versées de 2019 à 2023 :

SUBVENTIONS VERSEES ASSOCIATION	EN 2019	EN 2020	EN 2021	EN 2022	EN 2023	PROPOSITION 2024
ADMR	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	800,00 €	800,00 €
DONNEURS DE SANG	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
BOUEE TENNIS DE TABLE	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
CHORED'ELLES	300,00 €	300,00 €		- €	- €	- €
BOUEE TRAVAUX MANUELS	150,00 €	150,00 €		- €		
L'OLYMPIQUE PETANQUE BOUESIENN	300,00 €	300,00 €		- €	300,00 €	300,00 €
UNC CORDEMAIS	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
UNC SAVENAY	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
JEUNES POMPIERS SAVENAY	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	- €	- €
COMITE DES FETES DE BOUEE	300,00 €	300,00 €		300,00 €	600,00 €	600,00 €
VIE LIBRE	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €
OGEC STE THERESE						1 700,00 €
RESTOS DU CCEUR	100,00 €	100,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE BOUEE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AMICALE DES SAVEURS-POMPIERS DE	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	- €
LA CHAPELLE DE ROHARS	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 000,00 €
USEP	325,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €		300,00 €
APRA COUERON	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
BOUEE AMICALE LAIQUE	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
ACCUEIL FRATERNEL	100,00 €	- €	- €	100,00 €	150,00 €	150,00 €
ADAR 44				100,00 €	700,00 €	700,00 €
Croix Rouge Française				80,00 €	80,00 €	80,00 €
OIS					110,00 €	113,00 €
Palets Club Bouésien (PCB)					150,00 €	300,00 €
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	5 250,00 €	7 803,00 €
Delta		- 100,00 €	- 850,00 €	580,00 €	285,00 €	2 553,00 €
proposition enveloppe aide évènements					1 000,00 €	
TOTAL	5 335,00 €	5 235,00 €	4 385,00 €	4 965,00 €	6 250,00 €	7 803,00 €

L'OGEC Ste Thérèse a sollicité une subvention exceptionnelle pour une sortie scolaire pour classes. La Commission finances a donné un avis favorable à inscrire cette subvention pour cette année. Voici le budget prévisionnel de l'opération :

Charges		Nombre		Produits		Nombre	
Accueil/hébergement	144	34	4896,00	Participation famille par élève	152,24	34	5176,16
Transport en bateau A/R	9	34	306,00	Demande de subvention exceptionnelle par enfant	50	34	1700,00
Celtaventures accro	15	34	510,00				
Celtaventures course d'orientation	11	34	374,00	Participation de la mairie sorties scolaires	20	34	680,00
Transport en car.	1300	1	1300,00		0	34	0,00
Assurances	5	34	170				
Total pour 34 élèves			7556,00	Produits par enfant pour 34 élèves			7556,00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ d'ACCORDER une subvention exceptionnelle à l'OGEC de l'école Ste Thérèse
- ✓ de STATUER sur les subventions proposées notamment sur la subvention à l'OIS ;

10. FINANCES – BUDGET PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE LES COURLIS (2024)

La Commune finance chaque année une partie du cout pédagogique de fonctionnement à hauteur de 80 € par élève pour les fournitures pédagogiques et de 20 € par élève pour le transport et sorties extérieures. **Le calcul est basé sur 92 élèves inscrits au 1^{er} septembre 2023.**

Pour rappel, budgets des années précédentes (cf. annexe) :

Poste de dépense	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
Fournitures pédagogiques 80€/élève (direction et classes)	5 590,00 €	5 640,00 €	6 640,00 €	7 440,00 €	7 176,36 €	7 360,00 €
Sorties (20 € / élève)	1 440,00 €	1 680,00 €	1 660,00 €	1 860,00 €	86,50 €	1 840,00 €
Budget reprographie (location + copies)		(3 759,70 €)	(4 717,17 €)		2 559,51 €	2 600,00 €
TOTAL BUDGET PEDAGOGIQUE	7 030,00 €	7 320,00 €	8 300,00 €	9 300,00 €	9 822,37 €	11 800,00 €
Budget investissement	1 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €		1 000,00 €
Budget mobilier classes				2 000,00 €	1 406,76	2 000,00 €
Budget informatique				7 000,00 €	6 876,00	

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les conditions de participation au financement pédagogique de L'école publique les Courlis pour l'année 2024.

11. FINANCES – FORFAIT COMMUNAL DE L'ECOLE SAINTE THERESE POUR L'ANNEE 2023-2024 (cf. annexe)

Le coût de fonctionnement de l'école publique Les Courlis pour l'année 2023 a été calculé et fait état d'un coût total de fonctionnement de **78 241,33 €** soit **1 456,37 € par élève maternelle** et **442,83 € par élève élémentaire**.

Conformément à la nouvelle convention conclue avec l'OGEC Ste Thérèse et la direction de l'établissement, le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour l'année 2024 est calculée ainsi pour **36 élèves** :

BUDGET	PAR ELEVE	POUR 36 ELEVES
FONCTIONNEMENT maternel	1 456,37 €	16 020,07
FONCTIONNEMENT élémentaire	442,83 €	11 070,75
SORTIES	20,00 €	720,00
BUDGET PEDAGOGIQUE	80,00 €	2 880,00
TOTAL		30 690,82 €

Il est proposé au Conseil Municipal de contribuer au fonctionnement de l'école Ste Thérèse pour l'année 2024 pour un montant total de 30 690,82 €.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Prochain Conseil Municipal : Mardi 02 avril 2024 – 20H vote du budget*
- ✓ *Conseil d'Administration CCAS vote du Budget – Jeudi 04 avril 17H45*
- ✓ *Commission finances-budget : mardi 19 mars 19H30 – relecture finale budget*